Mairie de Pays-de-Clerval

03 . 81 . 97 . 81 . 80
03 . 81 . 93 . 88 . 15
mairie@clerval.fr
www.clerval.fr
Place de l'hôtel de ville
BP 18 25340 PAYS-DE-CLERVAL

Commune de *Pays-de-Clerval*

***

Avis d'enquête publique
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
Et du Zonage d'assainissement
de la commune de Pays-de-Clerval sur le territoire des anciennes communes de Clerval et de Santoche.

Par arrêtés n° 2019-A56 du 07 Novembre 2019, le Maire de Pays-de-Clerval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le Zonage d'assainissement de la commune de Pays-de-Clerval sur le territoire des anciennes communes de Clerval et de Santoche

Les objectifs du projet de P.L.U. sont définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les objectifs du zonage d'assainissement sont définis dans le dossier.

L'enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du 14 décembre 2019 au 15 janvier 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet **https://www.registre-dematerialise.fr/1815**, en Mairie de Pays-de-Clerval aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie.
Elles pourront également être adressées au commissaire-enquêteur par voie électronique à **enquete-publique-1815@registre-dematerialise.fr** ou par courrier en Mairie.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Jean-Claude LASSOUT en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Pays de Clerval les :
- Samedi 14 décembre 2019 : de 9 h à 12 h
- Jeudi 19 décembre 2019 : de 9 h à 12 h
- Lundi 13 janvier 2020 : de 9 h à 12 h
- Mercredi 15 janvier 2020 : de 14 h à 17 h

Au terme de l'enquête publique le projet de P.L.U. et le projet de Zonage d'assainissement seront soumis au Conseil Municipal pour approbation tel que présentés dans les dossiers soumis à l'enquête publique et éventuellement modifiés pour prendre en compte les avis qui ont été joints au dossier de P.L.U., les observations du public et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en Mairie Pays-de-Clerval, en préfecture et sur le site internet **https://www.registre-dematerialise.fr/1815** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de P.L.U. n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Le projet de Zonage d'assainissement n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les informations relatives au dossier de P.L.U. pourront être obtenues en Mairie de Pays-de-Clerval et sur le site internet **https://www.registre-dematerialise.fr/1815**.

Fait à Pays-de-Clerval

Le Maire de Pays-de-Clerval
Georges GARNIER

